Zeitschrift: Le messager suisse : revue des communautés suisses de langue

française

Herausgeber: Le messager suisse

Band: 23 (1977)

Heft: 9

Rubrik: Affaires fédérales

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 04.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

____affaires ____fédérales

Nominations d'ambassadeurs

Le Conseil fédéral a nommé : M. Etienne Vallotton, actuellement ambassadeur en Algérie, en qualité d'ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de Suisse en République hellénique L'ambassadeur Vallotton succède à l'ambassadeur Walter Bossi qui prendra sa retraite. Le Conseil fédéral exprime à M. Bossi ses remerciements pour les services rendus : il a également nommé M. Jimmy Martin, actuellement ambassadeur à Abidjan, en qualité d'ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de Suisse en République algérienne démocratique et populaire, M. William Roch, actuellement ambassadeur en Syrie, en qualité d'ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de Suisse en République de Côte d'Ivoire, M. Robert Beaujon, actuellement consul général à Francfort, en qualité d'ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de Suisse en République Arabe Syrienne et M. Walter Rieser. actuellement conseiller d'ambassade à Cologne, en qualité d'ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de Suisse en République Fédérale du Nigeria, en République unie du Cameroun et en République populaire du Benin, avec résidence à Lagos. L'ambassadeur Rieser succède à l'ambassadeur Alfred Rappard qui a sollicité un congé. (ats)

Plus d'un million de rentiers Avs en 1976

Il y avait, en 1976, plus d'un million de rentiers A.V.S. dans notre pays, soit environ un septième de plus qu'en 1969. C'est ce qui ressort du rapport fédéral des assurances sociales, qui, après une interruption statistique, publié par l'Office de huit ans, a décidé de faire à nouveau paraître bientôt des statistiques annuelles concernant les rentes de l'A.V.S. et de l'A.I. Mais, pour le moment, seules les statistiques mensuelles pour 1975 et 1976 ont été publiées.

Ce premier rapport fait toutefois paraître que l'an dernier, 967 300 bénéficiaires ont joui de rentes ordinaires de l'A.V.S., l'augmentation par rapport à 1969 étant de 24,2 pour cent. Les bénéficiaires de rentes extraordinaires étaient au nombre de 57 000, ce qui correspond à une diminution, par rapport à 1969, de 44 pour cent. Au total, l'effectif des rentiers de l'A.V.S. était donc de 1,024 million, soit 143 000 de plus qu'en 1969. Le taux d'augmentation annuelle qui en résulte s'élève à 2,2 pour cent. A titre de comparaison, on peut signaler que la population résidente de la Suisse a augmenté de 0,51 pour cent annuellement durant la période 1969-1975 et l'effectif des cotisants de 0,36 pour cent entre 1968 et 1975.

Selon le calcul fait pour l'A.I.,

l'effectif des bénéficiaires, l'an dernier, était de 191 000 pour les rentes ordinaires et de 21 500 pour les rentes extraordinaires. L'augmentation par rapport à 1969 est de 52,9 pour cent pour les premiers et de 18,9 pour cent pour les seconds.

Pour le mois de mars 1976 et à titre d'indication, les rentes ont coûté à l'A.V.S. 733 millions de francs. Les rentes de l'A.I. approchaient 78,9 millions de francs. Lors de la même période, la moyenne des rentes ordinaires simples A.V.S avoisinaient 743 francs et 1315 francs pour les couples en ce qui concerne l'A.I., la rente moyenne s'élevait à 500 francs par mois. (ats)

Le nouveau concept de l'exploitation postale

Comme l'a expliqué M. Heinz Gubler, directeur des services postaux des P.T.T., la nouvelle conception du transport des envois postaux qui est à l'origine de la réalisation du centre de Daeniken, a été élaborée en collaboration avec les C.F.F.. qui ont mis au point de leur côté le nouveau concept des messageries. Celui-ci vise notamment à supprimer le transbordement des colis d'un train à un autre, à introduire le transport par conteneurs dans les liaisons à fort trafic tout en concentrant le transport des colis sur un nombre limité de trains, enfin à abandonner au profit de centres de traitement le tri des colis dans les trains. Chacune des trois zones qui forment le réseau des C.F.F. dispose d'une gare-centre Berne Wylerfeld pour la Suisse occidentale, Daeniken pour la Suisse centrale et Zurich-Muelligen pour la Suisse orientale. Ces centres servent de plaque

(Suite page 14)

(Suite de la page 11)

tournante pour le transport des messageries à l'intérieur de leur propre zone et d'offices d'échange pour les marchandises en provenance et à destination des autres zones. Le nouveau concept de l'exploitation postale s'inspire du fait qu'il est plus rationnel de transporter des colis par le rail dans le trafic à longue distance, mais qu'il est plus économique de les acheminer par la route dans le trafic à courte distance. (ats)

5 000ème assistante bénévole pour la Croix-Rouge suisse

La 5 000ème attestation d'assistante bénévole de la Croix-Rouge suisse a été remise à Mme Gertrude Bosiger par la section de Baden de l'organisation. Le rôle de ces assistants et assistantes bénévoles consiste à s'occuper régulièrement de malades chroniques, d'invalides, de personnes âgées ou isolées, rappelle la Croix-Rouge suisse dans un communiqué.

Parmi les dizaines de milliers de volontaires qui, d'une facon ou d'une autre, soutiennent l'activité de la Croix-Rouge suisse, les assistants et assistantes bénévoles Croix-Rouge jouent un rôle particulièrement important. On les trouve dans les services des visites, des transports automobiles et de bibliothèque, lors de rencontres et d'excursions destinées à des personnes handicapées ou âgées, ainsi que dans les centres d'ergothérapie ambulatoire Croix-Rouge. Les assistants bénévoles affectés au service des visites passent chaque semaine quelques heures auprès de personnes isolées. Ceux qui assurent le service des transports automobiles mettent gratuitement leur temps et leur véhicule à disposition pour accompagner, une fois par

semaine ou davantage, des patients devant se rendre à l'hôpital ou chez le médecin. Les assistants et assistantes bénévoles Croix-Rouge suivent un bref cours d'introduction pour se préparer à leur tâche.

Pour les années à venir, la Croix-Rouge suisse se propose de développer encore l'activité des assistants bénévoles dans le cadre également des soins extra-hospitaliers et de doubler leur effectif. (ats)

« Der Fourier » fête ses 50 ans

Il y a exactement cinquante ans que paraissait pour la première fois le mensuel « Der Fourier », organe officiel de l'association suisse des fourriers et des aide-fourriers qui compte aujour-d'hui quelque 10 000 membres. Le tirage annuel du journal a, en cinquante ans, passé de 3 250 à 122 000 exemplaires, relève le fourrier Debrunner, président de la commission du mensuel, dans le numéro de jubilé qui vient de paraître.

Dans l'éditorial de ce numéro, M. H.-R. Kurz souligne le nombre étonnant important d'organisations hors service. L'intense activité hors service du soldat suisse se reflète dans la multiplicité des journaux militaires de tous genres : il en existe actuellement environ 160. (ats)

Nomination de deux nouveaux attachés de défense suisses

Le divisionnaire Bernard de Chastonay, ancien commandant de la division montagne 10, a été nommé attaché de défense auprès des ambassades suisses en France, Espagne et Portugal, avec résidence à Paris. Il remplace le colonel d'étatmajor général Alfred Bach. En remplacement du colonel d'état-major général Roberto

Carugo rentrant au pays, le Dé-

partement militaire a comman-

dé le colonel d'état-major général Athos Taminelli comme nouvel attaché de défense auprès des ambassades suisses en Italie, Grèce et Israël dès le 2 juin prochain avec résidence à Rome. (ats)

Arrêt de la chasse aux phoques : Franz Weber félicite le Danemark

La Fondation Franz Weber, à Montreux, a adressé une lettre de félicitations au ministre de l'agriculture du Danemark, qui a annoncé l'interdiction de la chasse aux phoques dans les eaux danoises pour une période initiale d'un an à partir du 1er août prochain. « Cette décision, écrit la Fondation, fait honneur à l'humanité entière. Nous formons le vœu, au nom de l'opinion mondiale, que ce moratoire puisse amener votre gouvernement à abandonner définitivement la chasse aux phoques. La Fondation exprime son espoir que la Norvège et le Canada suivront l'exemple du Danemark en prononçant à leur tour le moratoire que le monde civilisé attend. Aussi a-t-elle écrit dans ce sens au roi Olav et à M. Pierre Trudeau.

La Fondation Franz Weber relève que, cette année, à la bourse de Copenhague, les peaux de phoques ont subi des baisses allant jusqu'à 50 %, à la suite de sa campagne mondiale. Pour la première fois aussi, des bâteaux norvégiens participant à la chasse ont enregistré des déficits. La Fondation accentuera encore sa lutte contre les marchés internationaux de peaux de phoques et elle invitera les parlementaires de tous les pays à exiger de leurs gouvernements l'embargo total sur les peaux de phoques.

En Suisse, l'assemblée fédérale aura à s'occuper, lors de la prochaine session, d'une motion visant à interdire l'importation de toutes les peaux de phoques. (ats)

Adhésion de la Suisse au « Club de Londres »

Invitée à entrer dans le « Club de Londres », la Suisse a donné suite à cette proposition et devient donc le quinzième membre de cette association de pays exportateurs de matériels et installations nucléaires. Le Conseil fédéral a pris une bonne décision, car l'intérêt de la Suisse à faire partie du club est indéniable, a expliqué à la presse, au Palais fédéral, M. Bindschedler, du Département politique fédéral. D'abord, en tant que pays exportateur, la Suisse souhaite ne pas être victime de discriminations. Il y va de notre approvisionnement en combustibles nucléaires. En second lieu, la Suisse exportant des éléments qui entrent dans des installations atomiques, il est dans son intérêt d'être en contact avec les pays membres du club, eux aussi, importent ou exportent de tels matériels. Elle augmente les garanties de réciprocité. Le « Club de Londres », a encore expliqué M. Bindschedler, est une association informelle ». On peut le quitter quand on veut et toutes les décisions doivent y être prises à l'unanimité. Il ne saurait donc y avoir de « minorités majorisées ». En ce sens, l'adhésion au Club ne constitue pas un « traité » au sens habituel du terme et ne saurait donc être soumise au Parlement. Toutes les exigences auxquelles il faudra satisfaire en vertu de la participation au Club sont déjà contenues dans le traité de non prolifération des armes nucléaires que les Chambres ont ratifié l'année passée, sauf les conditions mises à l'échange d'informations dans le domaine

nucléaire. C'est pourquoi il est prévu de compléter la loi sur l'énergie atomique — qui est de toute façon en révision ou de promulguer un arrêt — pour donner une base légale aux mesures à prendre dans ce domaine.

Le « Club de Londres » avait été constitué à la demande des Etats-Unis en 1975. Cette année-là, des pays industrialisés - la France, la R.F.A., la Grande-Bretagne, l'U.R.S.S., le Japon et le Canada — avaient pris l'habitude de se réunir à Londres pour discuter de problèmes posés par l'exportation de matériels et d'installations nucléaires. Ces pays ont adopté une série de règles communes. En juin 1976, de nouveaux pays se sont joints à ceux-ci, soit la Suède, la R.D.A., la Belgique, les Pays-Bas et l'Italie. Enfin, la Pologne et la Tchécoslovaquie ont été à leur tour invitées à entrer dans le club. Le contrôle des biens importés, exigé par l'une des règles du club, s'effectuera par les soins de l'agence internationale de l'énergie atomique (dont le siège est à Vienne), ce que stipule déjà le traité de non prolifération. (ats)

Le Club a établi une liste des matières ou équipements devant être soumis au contrôle plus complète que celle qui avait été dressée auparavant. On peut dire que le Club comble les lacunes qui sont apparues dans le traité de non prolifération. Les explosions nucléaires « pacifiques » en Inde ont montré que le contrôle prévu par le traité n'est pas tout à fait suffisant. (ats)

Bientôt plus de mousquetons gratuits

Les réserves de l'armée suisse en mousquetons de 1931 seront bientôt épuisées. Le Département militaire fédéral se demande déjà s'il faut continuer à remettre ces armes, aux soldats quittant le service actif ou adopter une nouvelle réglementation.

Aujourd'hui, le soldat ayant accompli ses obligations militaires reçoit gratuitement un mousqueton s'il en fait la demande, à condition qu'il ait servi au moins quinze ans dans l'armée en étant équipé d'une arme à feu individuelle (mousqueton ou fusil d'assaut). Si cela n'est pas le cas, il peut acquérir son mousqueton pour la somme de 75 francs.

La société suisse des carabiniers trouve la situation « très préoccupante ». Si la pratique en vigueur est maintenue, la réserve sera épuisée d'ici à peu près deux ans, estime son président, M. Théo Kraemer. De l'avis des milieux qu'il représente, les mousquetons ne devraient plus être remis qu'aux hommes ayant pris part à des exercices de tir hors service au cours des deux ou trois années précédant leur licenciement. Si cette proposition était retenue, les réserves suffiraient jusqu'en 1984 ou 1985, et il faudrait également trouver d'ici là une nouvelle solution pour le fusil d'assaut. « Les hommes qui font du tir en dehors du service sont intéressés à la possession d'une arme, affirme M. Kraemer. Les autres, à qui l'on remet presque de force leur mousqueton, vont souvent le vendre à un armurier, et beaucoup de ces mousquetons se retrouvent ainsi à l'étranger ». (ats)

1) 14 000 têtes de bétail victimes des bombes fumigènes lancées en Suisse durant la deuxième guerre mondiale

Les bombes fumigènes lancées par l'armée suisse entre 1940 et 1945 ont intoxiqué 14 000 têtes de bétail, surtout

en Suisse centrale ; tous ces animaux ont dû être abattus. Les essais de mise en place d'écrans de fumée ont particulièrement touché le bétail du canton d'Uri, mais aussi de Schwyz, Obwald, Zoug et Saint-Gall. Les animaux présentaient des signes d'intoxication au zinc. L'administration militaire a versé pour 7 192 millions de francs de dédommagements. Un rapport final a été présenté à Erstfeld (ur) il y a quelque temps où ont été censurées durant la guerre.

Le professeur H. Heusser, qui en tant que colonel avait présidé la commission chargée d'acheter le bétail intoxiqué, a expliqué que les effets toxiques des écrans de fumée sur le bétail et le fourrage étaient totalement inconnus à l'époque. Il s'agissait d'aveugler l'ennemi par un écran de fumée sans toutefois l'intoxiquer. Le premier signe de maladie chez les animaux ont été décelés immédiatement après les essais militaires, d'autres animaux ont été empoisonnés par le fourrage sec.

On a fini par reconnaître que les signes d'intoxication ressemblaient à ceux observés près des mines de zinc. Par l'analyse d'organes d'animaux abattus une intoxication inguérissable au zinc fut constatée. En mars 1941, le Département militaire fédéral décida de dédommager entièrement les agriculteurs touchés par ce sinistre. Le D.M.F. reprit également au prix du jour les réserves de fourrage et de paille. Une commission spécialement créée à cet effet racheta au total 10 182 bêtes. Elle dédommagea encore les paysans pour 3 144 animaux abattus d'urgence ou morts des suites de l'intoxication.

Malgré la censure de presse, cette affaire fut connue du grand public. Les gens refusaient alors de consommer la viande de ces animaux. Toutefois, des analyses avaient démontré que cette viande était parfaitement propre à la consommation. M. Albin Schwaller, qui était alors directeur de l'office central pour l'utilisation du bétail de boucherie, fit alors mettre en chambre froide, toute cette viande. Selon lui, elle a été consommée par l'armée durant le service actif.

Les contre-mesures efficaces se sont avérées extrêmement difficiles. Les substances toxiques ne pouvaient pas être éliminées du sol car elles ne réagissaient avec aucun produit chimique. La seule solution fut le labourage des terres. En raison de la constitution de certains terrains, cette action fut très difficile. (ats)

vingt-deux entreprises suisses sont millionnaires en chiffre d'affaires

Selon une enquête de la « Schweizerische Handelszeitung », vingt-deux entreprises suisses ont réalisé l'an dernier un chiffre d'affaires supérieur à un milliard de francs. De ce groupe de « géants », Nestlé se détache nettement avec un chiffre d'affaires consolidé de 19,068 mrd.

Les principaux milliardaires sont des entreprises industrielles : à la deuxième place, derrière Nestlé, on trouve Ciba-Geigy (9,488 mrd.), à la troisième Brown Boveri (8,431), à la cinquième Hoffmann La Roche (5,115), à la septième Alusuisse (4,833), à la huitième Sandoz (4,109), à la neuvième Sulzer (3,530), à la douzième Danzas (3,500). Parmi les dix premières entreprises du pays, on compte encore les deux géants de la distribution : Migros, avec un chiffre d'affaires de 6,680 mrd., vient en quatrième position et Coop, avec 4,884 mrd., à la sixième.

Les dix plus importantes entreprises qui viennent ensuite sont, dans l'ordre, Oerlikon-Buehrle (2,355), Swissair (2,184), Holderbank (1,888), Panalpina transport (1,837), Volkart holding (1,500), Georg Fischer (1,340), Utc-international s.a. (1,200) Schindler-holding (1,180), Interfood (1,116), Maus (1,113), Publicitas (1,050) et Asuag (1,041).

La plus forte croissance en chiffre d'affaires a été obtenue par Utc - international (+ 33,3 %) suivi d'Alusuisse (+ 24,3 %) et de Oerlikon-Buehrle (+ 22 %).

En ce qui concerne le bénéfice net, Nestlé vient très nettement en tête avec 872 mio. L'entreprise veveysanne est d'ailleurs la seule dont le cash flow soit supérieur à un milliard (1,453 mrd). En deuxième position on trouve Hoffmann-La Roche (475 mio.) suivie de Ciba-geigy (320 mio).

C'est encore Nestlé qui vient en tête pour le nombre de personnes occupées : 137 329. On trouve ensuite Brown-Boveri (99 100), Ciba-Geigy (74 355) et Hoffmann-La Roche (38 305). Volkart-Holding, en revanche, n'occupe que 550 personnes. (ats)

Relations franco-suisses : sept milliards de f.f investis en France en dix ans

Les vieux remèdes que l'on pouvait croire éprouvés en matière de relance de l'économie s'avèrent aujourd'hui sans effet, a notamment déclaré à Berne l'ambassadeur de France en Suisse, M. Claude Lebet, à l'occasion de la 83° assemblée générale de la Chambre française de commerce et d'industrie en Suisse.

On se demande, a poursuivi le

(Suite page 19)

(Suite de la page 16)

diplomate français, si le type d'économie de croissance perpétuelle, connu depuis la dernière guerre, n'a pas disparu à jamais, ou du moins pour fort longtemps, précisant que désormais la lutte contre le chômage — phénomène que l'on attribuait autrefois à la déflation - passe par la lutte contre l'inflation. M. Lebet a, d'autre part, insisté sur la nécessité d'éviter les effets catastrophiques qui ne manqueraient pas de se produire en cas d'un retour au protectionnisme. Il s'est, enfin, félicité de la qualité des relations franco-suisses.

Cette réunion a également été l'occasion, pour les responsables de la Chambre, de faire un vaste tour d'horizon de l'état des relations économiques entre Berne et Paris. Il a permis de constater qu'en dépit des conséquences de la récession, les échanges entre les deux pays avaient, après un léger recul en 1975, repris leur progression, la Suisse ayant dépassé, avec 3,36 milliards de francs d'exportations vers la France, son record de 1974 (3,11 milliards). De son côté. la France parvenait, malgré la dégradation de la conjoncture économique en Suisse, à vendre pour 4,89 milliards de francs de marchandises en 1975 (4,75 milliards, l'année précédente).

Patronat suisse : difficultés et espoirs

M. André de Meuron, vice-président du Vorort, a rappelé lui l'importance des échanges pratiqués de part et d'autre du Jura, soulignant qu'au cours de la dernière décennie, par exemple, notre pays a investi en France près de 7 milliards de ff. Aujourd'hui, plus de cent en-

treprises suisses sont installées chez notre voisin, réalisant un chiffre d'affaires correspondant à environ 7 % du volume traité par les entreprises étrangères en France. Les banques suisses y placent également des capitaux non négligeables : un peu moins de 4 milliards de francs au cours des deux dernières années. (ats)

Après avoir mentionné quelques difficultés que l'on observe présentement dans échanges franco-suisses (prix des produits pharmaceutiques, campagne « achetez français ». réaction négative du secteur public français face aux produits étrangers), le vice-président du patronat suisse s'est déclaré confiant en l'avenir, persuadé qu'il est qu'une solution satisfaisante sera trouvée à ces problèmes. A cet effet, le dialogue a déjà été engagé entre les autorités françaises et suisses, après la visite à Paris du conseiller fédéral Brugger, en janvier dernier. Des progrès substantiels pourraient encore être réalisés avant même la visite qu'a faite fin juin à Berne le ministre français du Commerce extérieur, M. André Rossi.

Régionalisation de la Chambre

En début de séance, le président de la Chambre, M. Jean de Wailly, Genève, avait exposé les nouvelles structures de cet organisme dont la décentralisation est désormais chose faite : cinq sièges régionaux ont été mis en place dans les plus importants centres économiques suisses : Zurich, Bâle, Berne, Genève et Lausanne. Ils seront les interlocuteurs directs des chefs d'entreprises des deux pays qui cherchent à y développer leurs activités. (ats)

ORFEVRERIE

WISKEMANN

LISTES DE MARIAGE

métal argenté acier inoxydable porcelaine cristaux

articles cadeaux

Conditions spéciales pour nos abonnés

13, rue Lafayette

75009 Paris

874-70-91

Huiles

et Graisses

"MOTUL"

Automobiles et Industrielles

119, boulevard Félix-Faure 93300 AUBERVILLIERS

Tél.: 352-29-29

ENTREPRISE GENERALE DE PEINTURE

FRANCIS MONA

39, avenue de Seine 92500 Rueil-Malmaison Tél.: 776-13-37

> 2 bis, rue de l'Oasis 92800 Puteaux Tél.: 776-13-37

LA PRECISION DANS LE DECOLLETAGE

S.A. au capital de 245 000 F Directeur : E. BIERI

6, rue Orfila - 75020 PARIS

Tél.: MEN. 52-07

Pièces détachées sur tours automatiques pour aviation - auto - marine - chemins de fer - horlogerie optique - radio - électronique... Suisse vend son studio, (entrée, cuisine, bain, tél. débarras, cave), 1er étage. A 5 mn de la place de la République. Ecrire à W. Setz, 48100 à Chirac ou téléphoner le soir au 202-69-32.

De nombreux Espagnols habitant la Suisse n'ont pas pu voter

De nombreux travailleurs espagnols résidant en Suisse n'ont pas pu participer aux élections espagnoles du 15 juin. La Suisse interdit en effet aux étrangers le vote par correspondance. Une délégation de travailleurs espagnols s'est plainte à ce sujet auprès de l'ambassadeur d'Espagne à Berne, M. Nicolas Martin Alonso. Elle demandait notamment de pouvoir discuter avec le Gouvernement de Madrid et le roi d'Espagne. Même si ces Espagnols rentraient dans leur pays pour les élections, ils ne pourraient pas

Particulier vend portée 3 chiots lhassa apso terriers du Tibet. Pédigrée, vaccinés, tatoués. Parents excellentes origines pédigrée. F. of. Basu-Bonhote, 83, av. Mannassé —

91540 Mennecy.

exercer leur droit de vote, n'é-

tant pas inscrits dans les re-

gistres électoraux de leur commune d'origine comme y étant domiciliés. S'ils figurent dans le registre des absents le vote par correspondance est le seul possible.

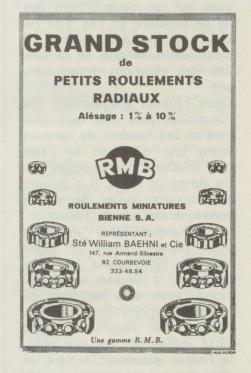
Un porte-parole de l'ambassade d'Espagne a déclaré à un représentant de l'Ats, que la compagnie d'aviation Iberia accorde une réduction de 60 % sur le prix du billet à chaque Espagnol qui désire gagner son pays pour voter.

La délégation, qui a rencontré M. Alonso, était composée de représentants de l'association des travailleurs espagnols en Suisse (atees), du parti socialiste ouvrier espagnol (psoe), du parti communiste espagnol (pce), de la confédération des pères de famille (cpf) et de la direction nationale des missionnaires (dnm). (ats)

Feu vert pour le poisson blanc

Un capital piscicole inexploité jusqu'ici va permettre aux consommateurs de disposer d'une nouvelle source de protéines, à un prix avantageux. En effet, des recherches faites au cours des cinq dernières années ont montré que le « poisson blanc »

(il s'agit du vengeron ou gardon et de la brème) permet d'obtenir des quenelles, fricadelles, conserves et pâtes à tartiner excellentes. M. André Guex, vice-président de l'association suisse des pêcheurs professionnels, a annoncé que le service fédéral de l'hygiène publique avait donné son feu vert à la fabrication de nouveaux aliments préparés avec du poisson blanc des lacs suisses. (ats/cria)





EDITEUR : FEDERATION DES SOCIETES SUISSES DE PARIS — DIRECTRICE DE LA PUBLICATION : Nelly SILVAGNI-SCHENK
SIEGE SOCIAL : 10, rue des Messageries, 75010 Paris — C.C.P. Messager Suisse 12273-27 Paris — Prix de l'abonnement : 40 F. - Etranger : 45 F
IMPRIMEUR : TSCHUMI - TAUPIN, 24 rue de Dammarie 77000 MELUN - Dépôt légal : 3° trimestre 1977 - N° 9 (Commission paritaire n° 52679)
La revue n'est pas vendue au numéro mais par abonnement. «Le Messager Suisse » n'est pas en vente publique